

Règlement intérieur de l'école

Merci de lire attentivement notre règlement intérieur.

Ce règlement entre en vigueur au tout début de l'année scolaire, soit en septembre, et ce jusqu'à fin juin de l'année suivante.
Il est aussi valable pour tous les stages et spectacles de l'Espace Opéra.

1. Cours et ateliers - Enfants, ados et adultes

- Arrivée ponctuelle à tous les cours et ateliers.
 - Pas d'interruption en cas d'arrivée tardive.
 - C'est le professeur qui indique la fin du cours.
 - Lors des portes-ouvertes, les cours et ateliers ne doivent en aucun cas être dérangés par des circulations intempestives.
 - Pour tout changement d'horaires ou de dates de cours et/ou d'atelier, merci de prévenir notre secrétariat par téléphone ou par e-mail 24 heures à l'avance.
 - Les élèves malades ne sont pas admis en cours et aux ateliers par mesure de sécurité et d'hygiène.
 - En arrivant au cours, l'enfant ou l'adolescent s'assied sur le banc et attend la salutation du professeur.
 - Les instructions données en fin de cours et d'atelier par votre professeur vous permettent de progresser, merci de ne pas quitter la salle avant la salutation de fin de cours du professeur.
 - L'élève est prié de respecter le matériel mis à sa disposition et de se conformer aux directives des professeurs.
 - Une tenue vestimentaire et un comportement corrects sont exigés à l'intérieur de l'école.
 - Les professeurs ainsi que le personnel encadrant ne sont pas responsables de l'encadrement des enfants en dehors de leurs cours et de leur salle de classe.
 - Pour des raisons pédagogiques, les parents n'assistent pas au cours (sauf arrangement préalable avec le professeur).
 - L'Espace Opéra décline toute responsabilité en cas de vol, perte, oubli.
- Il est conseillé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires.
- Tous les objets trouvés par notre équipe sont placés dans une petite caisse située dans les vestiaires.
 - On écoute attentivement les instructions, les histoires, les remarques.
 - Lorsque vous vous trouvez sur la scène, il faut se concentrer, ne pas taper des pieds, et ne pas courir
 - Respectez la propreté et l'intégrité des locaux : la nourriture et les boissons sont interdites dans notre salle de répétition.
- Les WCs et vestiaires mis à la disposition des élèves doivent rester propres par respect pour les autres utilisateurs.
- Tout matériel pédagogique mis à disposition doit être utilisé avec le plus grand soin et doit rester dans notre Espace Opéra.
 - L'élève doit apporter son matériel pour chaque cours, répétition ou atelier : livres et partitions, photocopies dûment organisées dans un classeur, etc.

2. Stages - Enfants et ados

En plus du règlement ci-dessus, merci de prendre bonne note des éléments suivants :

- Pendant la pause, mangez proprement sur les tables afin d'éviter de salir le sol et nettoyez ensuite votre place.
- Il est interdit de boire, de manger ou d'aller aux toilettes pendant les cours, merci de le faire avant le cours et/ou pendant la pause.
- Lorsque la pause a lieu à l'extérieur, on ne crie pas pour ne pas déranger les autres personnes présentes.
- On respecte la personne qui est en charge de vous surveiller.
- On respecte les consignes de sécurité et de politesse.
- L'Espace Opéra ne pourvoit pas aux goûters des enfants, merci de lui fournir une petite collation.

3. Spectacles

- Il est interdit d'apporter nourriture et boisson au Théâtre du Centre de l'Espérance.
- Il est interdit de fumer dans le Théâtre du Centre de l'Espérance.
- Les bébés jusqu'à 24 mois ne sont pas admis en cas de représentation au Théâtre du Centre de l'Espérance.

En signant le bulletin d'inscription, vous certifiez avoir lu et approuvé le règlement de l'Espace Opéra.